



**CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL
INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT
Saarland - Lorraine - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -
Wallonie - Communauté Française de Belgique -
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens**

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

Roland Theis, MdL
Président de la **Commission 6**
« **Sécurité intérieure,
Protection civile et Services de Secours** »

Recommandation

Pour plus de sécurité dans la Grande Région

Lors d'un sondage représentatif de la fondation Forum EUROPA sur les objectifs les plus importants de la coopération transfrontalière, la population de la Grande Région a désigné la lutte contre la criminalité comme l'objectif principal de la coopération transfrontalière. Suivent ensuite les objectifs tels "lutte contre le chômage", „développement économique“, „amélioration des soins“ et „promotion des connaissances linguistiques“.

Aussi bien les parlementaires que les exécutifs de la Grande Région sont pour cela appelés à apporter des réponses à ce défi. La coopération transfrontalière est absolument indispensable pour lutter efficacement contre une criminalité qui ne fait pas halte aux frontières, mais, bien au contraire, se sert des frontières.

Dans ce contexte, la commission 6 „Sécurité intérieure, protection civile et services de secours“ du **Conseil Parlementaire Interrégional** a réalisé, au cours de sa réunion du 28 novembre 2013 dans la préfecture de Metz, une analyse de la situation actuelle concernant la sécurité intérieure et son développement avec les services de police de toutes les régions membres de la Grande Région

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** reconnaît les efforts déployés jusqu'à présent par les exécutifs de la Grande Région et les soutient dans leur intégralité: les patrouilles binationales et multinationales lors de fêtes, de marchés de Noël et de grandes manifestations dans la Grande Région, l'amélioration de l'échange d'informations, les mesures de formation communes et les stages d'observation, la formation de groupes de travail mixtes sur des thèmes de criminalité spécifiques, les rencontres régulières à différents niveaux de direction ainsi que les exercices communs pour des situations de danger spécifiques améliorent nettement les conditions de la poursuite policière transfrontalière.

Il est pourtant manifeste que des mesures supplémentaires et renforcées ainsi qu'une amélioration des conditions cadres sont nécessaires, étant donné que ces dernières années il a été observé une augmentation de la criminalité organisée et du vol par effraction.

L'objectif du **Conseil Parlementaire Interrégional** est d'augmenter la sécurité des citoyens en donnant à la police les moyens juridiques, techniques et structurels dans le domaine de la coopération transfrontalière afin qu'elle puisse réagir de façon offensive aux défis croissants.

Cinq points faibles de la coopération policière transfrontalière ont été identifiés lors de l'analyse de la situation effectuée:

- 1) Il est nécessaire de développer et améliorer la coopération des polices locales avec les services de police des pays d'origines des criminels dans le but de pouvoir agir de

façon préventive ou tout au moins de façon répressive en ayant accès au patrimoine des criminels dans leurs pays d'origines.

- 2) La traçabilité des transactions et ainsi l'identification du coupable lors de ventes de biens volés sont entravées en raison de réglementations nationales hétérogènes en ce qui concerne l'interdiction de payer en argent liquide.
- 3) Une connection des radars automatiques de lecture de plaques d'immatriculation, jusqu'à présent inexistante, pourrait permettre de suivre les mouvements de personnes suspectes en temps réel et de transmettre les données aux services d'enquête concernés.
- 4) Il n'existe pas encore de réglementation pour le vol d'hélicoptères sur le territoire national voisin, ce qui empêche actuellement une aide spontanée sur demande du pays voisin.
- 5) La diversité des législations concernant la légalité de la consommation de drogue représente un obstacle majeur à la lutte contre la criminalité liée à la drogue.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** lance un appel au Sommet de la Grande Région et aux exécutifs afin qu'ils élaborent et réalisent une feuille de route pour des initiatives visant à éliminer les obstacles ainsi qu'à améliorer les cadres juridiques en particulier au niveau national de chaque région membre.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** renouvelle en outre sa recommandation qui a été adoptée à l'unanimité à Trèves le 21 juin 2013 concernant "la mise en place d'une architecture de sécurité quadrinationale commune pour la Grande Région". L'objectif doit être d'institutionnaliser la coopération en renforçant les contacts bilatéraux et multilatéraux déjà existants. La mise en place d'une ouverture 24 heures sur 24 du Centre Commun de Coopération Policière et Douanière (CCPD) de Luxembourg 7 jours sur 7, demandée depuis longtemps par le **Conseil Parlementaire Interrégional**, joue dans ce contexte un rôle central.

La coopération judiciaire dans la Grande Région s'avère également encore difficile. Elle est nettement devancée par la coopération policière. C'est pourquoi le **Conseil Parlementaire Interrégional** demande non seulement le développement de la coopération policière transfrontalière, mais aussi une coopération plus étroite et plus rapide des parquets et des tribunaux.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** adresse cette recommandation aux instances suivantes:

- au Gouvernement du Grand Duché de Luxembourg,
- au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- au Gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique,
- au Gouvernement de la Wallonie,
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au Gouvernement du Land de Sarre,
- au Préfet de la Région Lorraine,
- au Conseil Régional de Lorraine

et, à titre d'information, aux gouvernements suivants:

- au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne,
- au Gouvernement de la République française,
- au Gouvernement du Royaume de Belgique.

Trèves, le 16 mai 2014